

21 février 2024

(24-1584)

Page: 1/2

Comité des sauvegardes

Original: français

**NOTIFICATION, AU TITRE DE L'ARTICLE 12:1 A) DE L'ACCORD
SUR LES SAUVEGARDES, DE L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE
ET DES RAISONS DE CETTE ACTION**

MAROC

Panneaux de fibres de bois revêtus

La communication ci-après, datée du 20 février 2024 et reçue à la même date, est distribuée à la demande de la délégation de Maroc.

Au titre de l'article 12:1 a) de l'Accord sur les Sauvegardes, le Maroc présente sa notification concernant l'ouverture d'enquête en matière de sauvegarde sur les importations de panneaux de fibres de bois revêtus.

1. Date à laquelle l'enquête a été ouverte

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce (le Ministère) a décidé d'ouvrir une enquête de sauvegarde sur les importations des panneaux de fibres de bois revêtus, à compter du 20 février 2024.

Un avis concernant l'ouverture d'enquête est mis à la disposition du public au site web du Ministère: (<https://www.mcinet.gov.ma/fr/avis-sauvegarde>).

2. Désignation précise du produit concerné

Les produits considérés sont les panneaux fabriqués à partir de fibres de bois et recouverts en surface soit de papier décor mélaminé, soit de plaques ou de feuilles décoratives en matière plastique.

Les produits objets de la requête sont importés actuellement au Maroc sous les positions tarifaires du tarif douanier marocain SH suivantes du système harmonisé:

4411.12.00.90, 4411.13.00.90, 4411.14.00.90, 4411.92.00.90, 4411.93.00.90 et 4411.94.00.90.

3. Raisons pour lesquelles l'enquête a été ouverte

L'enquête a été ouverte par le Ministère à la suite d'une requête présentée par la société Cema Bois de l'Atlas, représentant la branche de production nationale de panneaux de particules de bois revêtus qui est considéré, dans le cadre de cette enquête, comme étant le produit directement concurrent au produit considéré.

Selon la requête, il est allégué que les produits concernés ont été importés sur le marché marocain en quantités tellement accrues, à la fois dans l'absolu et par rapport à la production nationale, menaçant de causer un dommage grave à la production nationale de panneaux de particules de bois revêtus.

Les importations de panneaux de fibres de bois revêtus ont connu une forte augmentation au cours de la période 2019-2023 aussi bien en absolu que par rapport à la production nationale.

En effet, en absolu, lesdites importations ont enregistré une hausse de 370% sur la période 2019-2023. En relatif par rapport à la production nationale, les importations de panneaux de fibres de bois revêtus ont augmenté de plus de 641% au cours de la période 2019-2023.

Selon le requérant, cet accroissement massif des importations serait dû à un développement imprévu de plusieurs circonstances.

D'après les allégations fournies dans la requête, cet accroissement des importations menace de causer un dommage grave imminent à la branche de production nationale de panneaux de particules de bois revêtus.

4. Procédures et délais prévus pour se faire connaître en tant que parties intéressées à l'enquête

Toutes les personnes intéressées disposent d'un délai de 30 jours à compter de la date d'ouverture de l'enquête pour se faire connaître en tant que partie intéressée, et formuler leurs commentaires concernant ladite enquête, en saisissant le Ministère par fax ou par E-mail aux coordonnées mentionnées au paragraphe 5.

Durant l'enquête, le Ministère est disposé à écouter les arguments des différentes parties. Toute demande d'audition doit être formulée par écrit, être dûment motivée et contenant les éléments que la partie intéressée souhaite aborder.

5. Point de contact et de correspondance aux fins de l'enquête

Pour toute demande d'informations concernant la procédure d'enquête, les parties sont invitées à saisir le Ministère par fax ou par E-mail aux coordonnées mentionnées ci-dessous:

Ministère de l'Industrie et du Commerce
Direction Générale du Commerce
Direction de la Défense et de la Réglementation Commerciale
Division de la Défense Commerciale
Parcelle 14, Business center, aile Nord bd Riad,
Hay Riad. BP 610, Rabat Chellah, Maroc
Tel: +212 537. 70.18.46
Fax: +212 537. 72.71.50
E-mail: DDC-SVG-MDF@mcinet.gov.ma
